

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 28 août 2026

[REDACTED]

Objet : Réponse à votre demande d'accès aux documents
N/Réf. : 2026-8614

[REDACTED],

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès du 10 juillet adressée à Santé Québec puis transmise aux établissements pour traitement local le 22 juillet. Votre demande vise à obtenir les documents que vous décrivez comme suit :

« Les informations concernant les analyses de laboratoire spécialisées liées à la maladie d'Alzheimer qui ont été acheminées pour réalisation à l'extérieur du Québec, pour les années civiles suivantes :

- du 1er janvier au 31 décembre 2024;
- du 1er janvier au 31 décembre 2025;
- du 1er janvier 2026 jusqu'à la date de traitement de la présente demande.

1. Analyses visées

La demande concerne notamment les analyses suivantes, y compris leurs appellations équivalentes, variantes commerciales ou codes de laboratoire :

1. protéine tau phosphorylée 217, notamment p-tau217 ou phospho-tau 217;
2. apolipoprotéine E, notamment APOE, ApoE ou génotypage APOE;
3. ADmark® Alzheimer's Evaluation;
4. analyses du liquide céphalorachidien ou cérébrospinal liées à l'évaluation de la maladie d'Alzheimer;
5. profils de biomarqueurs Alzheimer dans le liquide céphalorachidien, notamment :
 - amyloïde bêta 42;
 - ratio Aβ42/Aβ40;
 - tau totale;
 - tau phosphorylée;
 - tout panel combinant ces biomarqueurs;
6. toute autre analyse ou tout autre panel équivalent ayant pour objet l'évaluation biologique de la maladie d'Alzheimer et ayant été envoyé à un laboratoire situé à l'extérieur du Québec.

2. Données demandées

Pour chacune des analyses visées et pour chacune des années demandées, je souhaite obtenir les renseignements suivants :

- le nom exact de l'analyse;
- le code de l'analyse, lorsqu'il existe;
- le nom du laboratoire exécutant;
- la ville, la province ou le territoire et le pays où l'analyse a été réalisée;
- une indication précisant si l'analyse a été réalisée :
 - dans une autre province ou un autre territoire canadien;
 - à l'extérieur du Canada;
- le nombre total de demandes reçues;
- le nombre total de demandes autorisées ou approuvées;
- le nombre total de demandes refusées;
- le nombre total de demandes annulées;
- le nombre total de demandes en attente, incomplètes ou ayant fait l'objet d'un autre statut;
- le libellé de chacun des statuts administratifs utilisés par votre organisme;
- le nombre d'analyses effectivement réalisées, lorsque cette donnée diffère du nombre de demandes autorisées;
- les coûts associés, lorsque disponibles, notamment le coût facturé par le laboratoire, les frais de transport et les autres frais administratifs;
- le montant total payé ou remboursé pour ces analyses.

3. Ventilation par établissement

Je demande que les données soient ventilées, dans la mesure où elles sont détenues sous cette forme, par :

- CISSS;
- CIUSSS;
- établissement non fusionné;
- centre hospitalier;
- installation ou établissement demandeur;
- région sociosanitaire.

Pour chaque CISSS, CIUSSS ou établissement, je souhaite obtenir, pour chaque année et chaque type d'analyse :

- le nombre de demandes soumises;
- le nombre de demandes autorisées;
- le nombre de demandes refusées;
- le nombre de demandes annulées;
- le nombre de demandes effectivement réalisées;
- la destination du test, soit ailleurs au Canada ou à l'extérieur du Canada.

4. Médecins ou professionnels ayant autorisé les demandes

Pour les demandes ayant été autorisées ou approuvées, je souhaite obtenir la liste des médecins ou autres professionnels ayant agi comme approbateurs, autorisateurs ou signataires de l'autorisation, avec les renseignements professionnels suivants :

- nom complet;
- titre ou fonction;
- spécialité médicale;
- établissement, installation, département ou service de rattachement;
- CISSS, CIUSSS ou autre organisme d'appartenance;
- adresse courriel professionnelle;
- nombre de demandes autorisées, ventilé par année et par type d'analyse. »

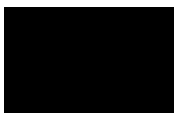
Le siège social de Santé Québec vous a déjà fait parvenir les données qu'il détient. Notre réponse constitue donc un complément de ce qui vous a été transmis précédemment, en ce qui concerne Santé Québec – CHU de Québec-Université Laval. Ainsi, en réponse à votre demande, vous trouverez ci-jointes les informations disponibles qui ont pu être repérées dans le cadre du traitement de votre demande. L'information soumise est celle qui est procurée à la RAMQ lors du rapport d'activités annuel.

En vertu de l'article 15 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1 (la Loi), nous ne pouvons accéder à l'entièreté de votre demande comme cela impliquerait de procéder à des calculs et de la comparaison de renseignements.

Les fichiers couvrent les années financières 2024-2025 et 2025-2026, soit du 1er avril au 31 mars de chaque année. À ce jour, les données de l'année financière en cours ne sont pas comptabilisées et ne sont ainsi pas disponibles.

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veuillez recevoir, [REDACTED], nos salutations distinguées.



Hélène Beauséjour-Gagné, avocate
Responsable de l'accès aux documents

p. j. Avis de recours
 Article pertinent de la Loi
 Informations demandées

AVIS DE RECOURS

À la suite d'une décision rendue en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (article 137).

Les adresses de la Commission d'accès à l'information sont les suivantes :

Québec

525, boul. René-Lévesque Est
Bureau 2.36
Québec (Québec) G1R 5S9
Tél. : 418 528-7741
Numéro sans frais : 1 888 528-7741
Télec. : 418 529-3102

Montréal

500, boul. René-Lévesque Ouest
Bureau 18.200
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Tél. : 514 873-4196
Numéro sans frais : 1 888 528-7741
Télec. : 514 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (article 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (article 135).

Extrait pertinent de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1

15. Le droit d'accès ne porte que sur les documents dont la communication ne requiert ni calcul, ni comparaison de renseignements.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

NIL	Neurofilament Light Chain Serum	NEURO-HEJ	B	1	0	1	259	Vanderbilt (VU University Medical Center)
NIL	Neurofilament light chain, serum	NEURO-IRDPQ	B	1	0	1	259	Vanderbilt (VU University Medical Center)
NIL	Neurofilament Light Chain, serum	NEURO-HEJ	B	1	0	1	259	Vanderbilt (VU University Medical Center)
Nil	Neurofilament Light Chain, serum	NEURO-HEJ	B	1	0	1	259	Vanderbilt (VU University Medical Center)
NIL	Neurofilament Light Serum pour SEP	NEURO-HEJ	B	1	0	1	259	Vanderbilt (VU University Medical Center)
NIL	Neurofilament sanguin	NEURO-HEJ	B	1	0	1	259	Vanderbilt (VU University Medical Center)
Nil	Neurofilament sanguin	NEURO-HEJ	B	1	0	1	259	Vanderbilt (VU University Medical Center)
NIL	Neurofilament sanguin	NEURO-HEJ	G	1	0	1	259	Vanderbilt (VU University Medical Center)
NIL	Neurofilament sérique	NEURO-HEJ	B	1	0	1	259	Vanderbilt (VU University Medical Center)
NIL	Neurofilament serum	GERIA-HSS	B	1	0	1	259	Vanderbilt (VU University Medical Center)
140	Neurofilament serum	NEURO-IRDП	B	1	0	1	259	Vanderbilt (VU University Medical Center)
NIL	Neurofilaments Light Chain in serum	NEURO-HEJ	B	1	0	1	259	Vanderbilt (VU University Medical Center)
nil	Neurofilaments Light Chain in serum	NEURO-HEJ	B	1	0	1	259	Vanderbilt (VU University Medical Center)
NIL	Neurofilaments Light Chain in serum	NEURO-HEJ	B	1	0	1	259	Vanderbilt (VU University Medical Center)
NIL	Neurofilaments Light Chain in serum	GERIA-HEJ	B	1	0	1	259	Vanderbilt (VU University Medical Center)
Nil	Neurofilaments Light Chain in serum	NEURO-IRDП	B	1	0	1	259	Vanderbilt (VU University Medical Center)
NIL	Neurofilaments Light Chain in serum	NEURO-IRDП	B	1	0	1	259	Vanderbilt (VU University Medical Center)
NIL	Neurofilaments Light Chain in serum	PSY-HEJ	B	1	0	1	259	Vanderbilt (VU University Medical Center)
NIL	Neurofilaments Light Chain in serum	NEURO-HEJ	B	1	0	1	259	Vanderbilt (VU University Medical Center)
nil	Neurofilaments Light Chain in serum	NEURO-HEJ	B	1	0	1	259	Vanderbilt (VU University Medical Center)
NIL	Neurofilaments Light Chain in serum	NEURO-IRDП	B	1	0	1	259	Vanderbilt (VU University Medical Center)
NIL	Neurofilaments Light Chain in serum	NEURO-IRDП	B	1	0	1	259	Vanderbilt (VU University Medical Center)
NIL	Neurofilaments Light Chain in serum	NEURO-IRDП	B	1	0	1	259	Vanderbilt (VU University Medical Center)
NIL	Neurofilaments Light Chain in serum	NEURO-IUSM	B	1	0	1	259	Vanderbilt (VU University Medical Center)
NIL	Neurofilaments Light Chain in serum	NEURO-HEJ	B	1	0	1	259	Vanderbilt (VU University Medical Center)
NIL	Neurofilaments Light Chain in serum	NEURO-HEJ	B	1	0	1	259	Vanderbilt (VU University Medical Center)
NIL	Neurofilaments Light Chain in serum	NEURO-IRDП	B	1	0	1	259	Vanderbilt (VU University Medical Center)
NIL	Neurofilaments Light Chain in serum	NEURO-HEJ	B	1	0	1	259	Vanderbilt (VU University Medical Center)
NIL	Neurofilaments Light Chain in serum	NEURO-IRDП	B	1	0	1	259	Vanderbilt (VU University Medical Center)
NIL	Neurofilaments Light Chain in serum	NEURO-IRDП	B	1	0	1	259	Vanderbilt (VU University Medical Center)
NIL	Neurofilaments Light Chain in serum	NEURO-HEJ	B	1	0	1	259	Vanderbilt (VU University Medical Center)
NIL	Neurofilaments Light Chain in serum	NEURO-HEJ	B	1	0	1	259	Vanderbilt (VU University Medical Center)
NIL	Neurofilaments Light Chain in serum	NEURO-HEJ	B	1	0	1	259	Vanderbilt (VU University Medical Center)
NIL	Neurofilaments Light Chain in serum	NEURO-IRDП	B	1	0	1	259	Vanderbilt (VU University Medical Center)
NIL	Neurofilaments Light Chain in serum	NEURO-IRDП	B	1	0	1	259	Vanderbilt (VU University Medical Center)
NIL/140	Neurofilaments Light Chain in serum, Abeta 1-42, p-tau LCR	NEURO-HEJ	B	1	0	1	259	Vanderbilt (VU University Medical Center)
NIL	Neurofilaments light chain serum	NEURO-HEJ	B	1	0	1	259	Vanderbilt (VU University Medical Center)
nIL	Neurofilaments light chain serum	NEURO-HEJ	B	1	0	1	259	Vanderbilt (VU University Medical Center)
NIL	Neurofilaments light chain serum	NEURO-IRDП	B	1	0	1	259	Vanderbilt (VU University Medical Center)
NIL	Neurofilaments sériques	NEURO-HEJ	B	1	0	1	259	Vanderbilt (VU University Medical Center)
NIL	Neurofilaments sériques	NEURO-HEJ	B	1	0	1	259	Vanderbilt (VU University Medical Center)
597	Panel Dementia	NEURO-RIMOUSKI	B	1	0	1	281	Blueprint
958	Panel dementia et APOE	NEURO-HEJ	B	1	0	1	178	Prevention genetics
597	Panel dementia et APOE	NEURO-HEJ	B	1	0	1	178	Prevention genetics
958	Panel dementia et APOE	NEURO-HEJ	B	1	0	1	178	Prevention genetics
958	Panel dementia et APOE	GÉRIA-HEJ	B	1	0	1	178	Prevention genetics
597	Panel dementia et APOE	NEURO-HEJ	B	1	0	1	178	Prevention genetics
958	Panel dementia et APOE	GERIA-HEJ	B	1	0	1	178	Prevention genetics
958	Panel dementia et APOE	NEURO-HEJ	B	1	0	1	178	Prevention genetics

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]